

A graphic at the top of the page features several white-outlined speech bubbles of various shapes and sizes against a solid orange background. In the center, a blue rounded square with a white border contains the text 'Immigrant citizens survey' in white. Below this square are two overlapping, irregular shapes: one orange and one light green, both with a white outline.

Immigrant
citizens
survey

Regard

sur les résultats belges



Dirk Jacobs & Louise Callier

*Groupe de recherche sur les Relations Ethniques, les Migrations et l'Egalité (GERME),
Institut de Sociologie, Université Libre de Bruxelles*



1. Description et objectif de l'enquête

A la demande de la *Fondation Roi Baudouin* et du *Migration Policy Group*, le bureau d'études Ipsos a réalisé une enquête auprès de 1.027 habitants de Bruxelles, Anvers et Liège originaires d'un pays non européen qui, au cours de leur vie, ont eux-mêmes migré vers la Belgique. L'accompagnement scientifique a été assuré par le groupe de recherche GERME, de l'Université Libre de Bruxelles. L'enquête a été financée par l'Union européenne ainsi que des fondations (telle que la Fondation Roi Baudouin en Belgique). L'objectif de cette enquête était de déterminer les motifs, les expériences et la satisfaction des immigrants jouissant du statut de résident légal dans l'acquisition et l'exercice de leurs droits en matière de nationalité, de permis de séjour, de regroupement familial, d'emploi et de participation politique. L'index européen des politiques d'intégration des migrants (MIPEX) offre un aperçu de la politique développée par différents Etats membres pour l'intégration des citoyens issus de pays non membres de l'Union européenne. L'enquête sur les citoyens immigrants vise à évaluer la mise en application et l'utilisation des droits accordés en reflétant le point de vue des immigrants. Dans ce sens, l'enquête sur les citoyens immigrants peut être considérée comme un complément de l'étude MIPEX, puisqu'elle exprime le point de vue des immigrants. L'enquête sur les citoyens immigrants a été menée en Belgique, en France, en Italie, en Espagne, au Portugal, en Allemagne et en Hongrie. Ce document expose quelques-uns des résultats globaux pour la Belgique. Les résultats européens, le questionnaire et l'ensemble des données peuvent être consultés sur le site Web du projet <http://www.immigrantsurvey.eu>

2. Aperçu des résultats

2.1. SATISFACTION À L'ÉGARD DE LA QUALITÉ DE VIE

L'enquête sur les citoyens immigrants a notamment mesuré sur une échelle de 0 à 10 le niveau de satisfaction de répondants à l'égard de leur qualité de vie en général, leur niveau d'éducation, leur situation professionnelle, leur logement, leur vie familiale, leur santé et leur vie sociale. Dans les trois villes, nous observons des tendances similaires, une grande proportion des immigrants étant plutôt satisfaite sur tous les plans. Globalement, il n'y a pas de différence notable entre les trois villes belges. Les résultats sont cependant

un peu plus faibles que ceux du reste de la population (tels que mesurés lors de l'enquête européenne sur la qualité de vie de 2007).

- Des analyses de régression multivariées prenant en compte la possession ou non de la nationalité belge, la durée du séjour, la région d'origine, le sexe, la situation professionnelle et l'obtention ou non du statut de réfugié, ne révèlent aucune tendance particulière quant à la satisfaction à l'égard du niveau d'éducation. Toutefois, à Bruxelles, les immigrants qui ne parlent aucune des langues nationales officielles sont, de manière statistiquement significative, moins satisfaits de leur niveau d'éducation. A Liège, les chômeurs sont significativement moins satisfaits du niveau d'éducation.
- Pour ce qui est de la situation professionnelle, les immigrants latino-américains sont moins satisfaits que les autres groupes et les femmes sont plus satisfaites que les hommes. A Bruxelles, aucune tendance spécifique n'est observée. A Liège, en revanche, les primo-arrivants (arrivés dans le pays il y a moins de cinq ans) et les réfugiés sont nettement moins satisfaits de leur situation professionnelle. Les immigrants qui possèdent la nationalité belge sont significativement plus souvent satisfaits et les femmes sont significativement moins satisfaites que les hommes.
- En matière de logement, les primo-arrivants et les réfugiés sont significativement moins satisfaits que les autres groupes à Anvers. A Bruxelles, les réfugiés sont également moins satisfaits de leur situation en termes de logement. Les immigrants ayant la nationalité belge sont plus souvent satisfaits que ceux qui ne la possèdent pas. Les Africains sub-sahariens, les Nord-Africains et les Latino-Américains sont nettement moins satisfaits de leur logement que les autres groupes. La possession ou non de la nationalité belge n'a un effet significatif qu'à Liège (où les immigrants ayant la nationalité belge sont plus satisfaits de leur logement).
- En ce qui concerne la vie familiale, les Africains sub-sahariens d'Anvers sont moins satisfaits que les autres groupes. A Bruxelles, les immigrants naturalisés sont significativement plus satisfaits de leur vie familiale que les non-naturalisés. C'est également le cas à Liège, où les réfugiés sont par ailleurs moins satisfaits de la vie familiale et les personnes ayant un travail rémunéré sont davantage satisfaites de la vie familiale.



- Pour ce qui est de la santé, les répondants bénéficiant d'un haut niveau d'éducation sont plus souvent satisfaits à Anvers. C'est aussi le cas à Bruxelles où les primo-arrivants et les réfugiés sont également plus souvent satisfaits de leur santé que les autres groupes. A Liège, les femmes sont moins satisfaites de leur santé que les hommes et les polyglottes sont davantage satisfaits.

- Plusieurs observations relatives aux facteurs prédictifs de la satisfaction à l'égard la vie sociale sont de nature contre-intuitive. A Anvers, les primo-arrivants semblent moins satisfaits de leur vie sociale, mais c'est aussi le cas des immigrés ayant acquis la nationalité belge. Les Nord-Africains sont plus satisfaits de leur vie sociale que les autres groupes. A Bruxelles, contrairement à Anvers, les immigrés qui possèdent la nationalité belge sont plus satisfaits de leur vie sociale. Ceux qui y parlent plusieurs langues y sont également plus satisfaits de leur vie sociale. A Liège, assez étonnamment, les immigrés qui ne maîtrisent pas le français sont plus souvent satisfaits de leur vie sociale. Les Nord-Africains y sont en outre plus satisfaits de leur vie sociale que les autres groupes, tandis que les femmes y sont moins satisfaites de leur vie sociale que les hommes.

- Une étude qualitative plus approfondie serait nécessaire pour déterminer avec précision les mécanismes qui résident derrière ces observations. La présente enquête ne peut décrire que les tendances générales et, si on le juge utile, proposer des pistes en vue de recherches ultérieures.

2.2. ACCÈS À LA CITOYENNETÉ

Comme nous l'avons déjà indiqué, ces trois échantillons se caractérisent par le fait que le nombre d'immigrés naturalisés d'origine non européenne est nettement inférieur à Anvers (34 %) et Liège (45 %) qu'à Bruxelles (60 %).

- A Anvers, 47 % des répondants ont déjà demandé la nationalité, contre 64 % à Liège à 71 % à Bruxelles. Une analyse de régression logistique montre qu'à Bruxelles, le niveau d'éducation n'a aucun effet sur la demande ou non de la nationalité, mais que c'est néanmoins le cas dans les autres villes. Ainsi, à Anvers, les personnes ayant un faible niveau d'éducation sont moins susceptibles de demander la nationalité que les personnes bénéficiant d'un haut niveau d'éducation, tandis qu'à Liège, c'est exactement le contraire.

- Les immigrés qui ne sont pas (encore) belges, souhaitent dans 71,1 % des cas à Anvers, 61,3 % des cas à Bruxelles et 70 % des cas à Liège encore devenir belges. Ils pensent que cela renforcera leur situation sur le marché du travail, mais aussi leur implication locale et le sentiment d'appartenance à la société. Ceux qui ne souhaitent pas devenir belges n'ont généralement pas l'intention de rester en Belgique, estiment que cela fera peu de différence ou ne comprennent pas la procédure.

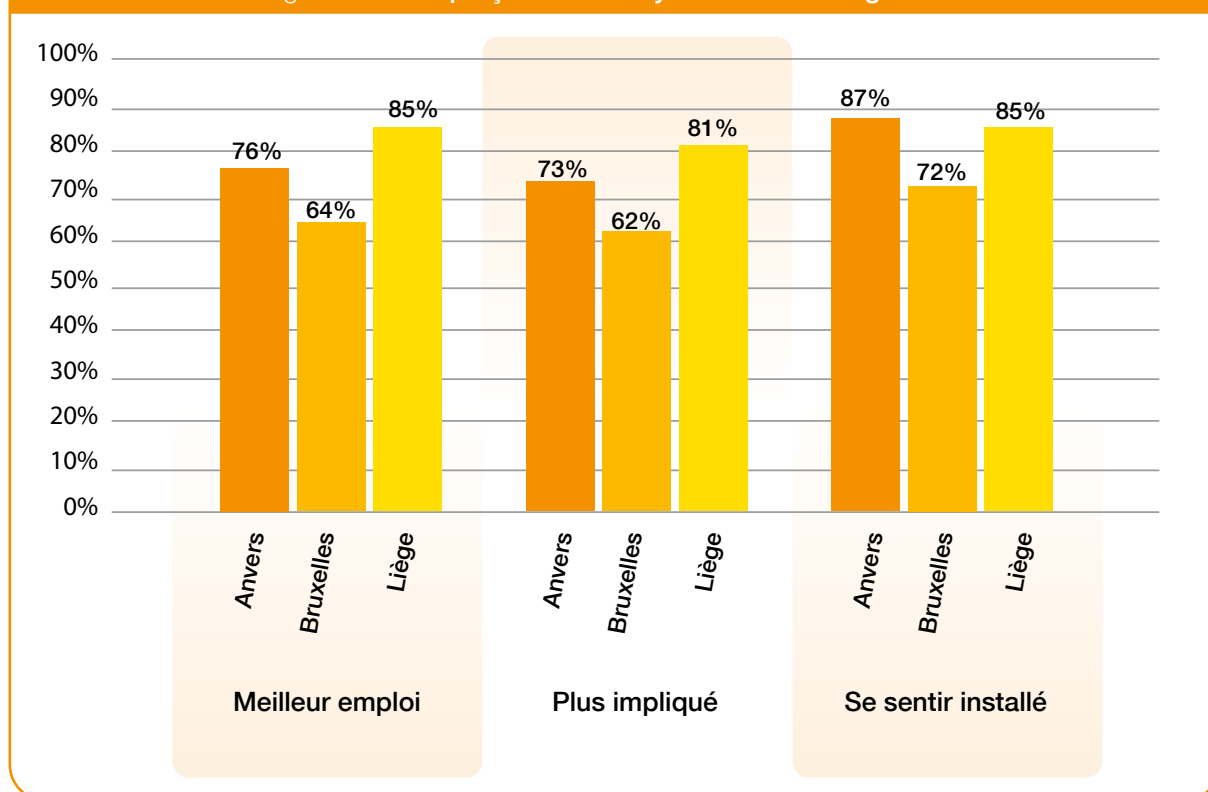
- Les immigrés qui ont acquis la nationalité belge sont plutôt satisfaits de ses effets. A Anvers, 75,9 % estiment que cela facilite (un peu ou beaucoup) la recherche d'emploi, contre 63,6 % à Bruxelles et 85,2 % à Liège. Pour 73,3 % des nouveaux Belges à Anvers, 61,7 % des nouveaux Belges à Bruxelles et 81,5 % des nouveaux Belges à Liège, l'acquisition de la nationalité a renforcé leur implication au niveau local. Pour 86,9 % des nouveaux Belges anversoises, 72 % des nouveaux Belges bruxelloises et 85,5 % des nouveaux Belges liégeois, cette acquisition a consolidé leur sentiment d'appartenir au pays. Voir Figure 1.

Il peut dès lors être conclu que globalement, les immigrés ne perçoivent pas l'acquisition de la nationalité comme l'étape finale du processus d'intégration, mais comme un outil favorisant leur intégration dans la société belge..

- Il a été demandé à tous ceux qui avaient déjà introduit une demande de naturalisation belge, s'ils avaient été confrontés ou non à des problèmes particuliers. A Anvers, 24 % ont déclaré avoir rencontré des problèmes relatifs aux documents exigés, contre 21 % à Bruxelles et 20 % à Liège. Ces résultats sont assez similaires pour les trois villes et nous n'observons aucune tendance spécifique en ce qui concerne le profil des plaignants.

- Toutefois, si nous examinons les réponses aux questions portant sur les difficultés relatives aux exigences pour la naturalisation, nous remarquons que 22,3 % ont signalé des problèmes à Anvers, contre 14,4 % à Liège et seulement 7,8 % à Bruxelles. Il est frappant de constater que les réfugiés ont davantage tendance à signaler ce type de problème que les autres groupes à Anvers et à Bruxelles.

Figure 1. Effets perçus de la citoyenneté sur l'intégration



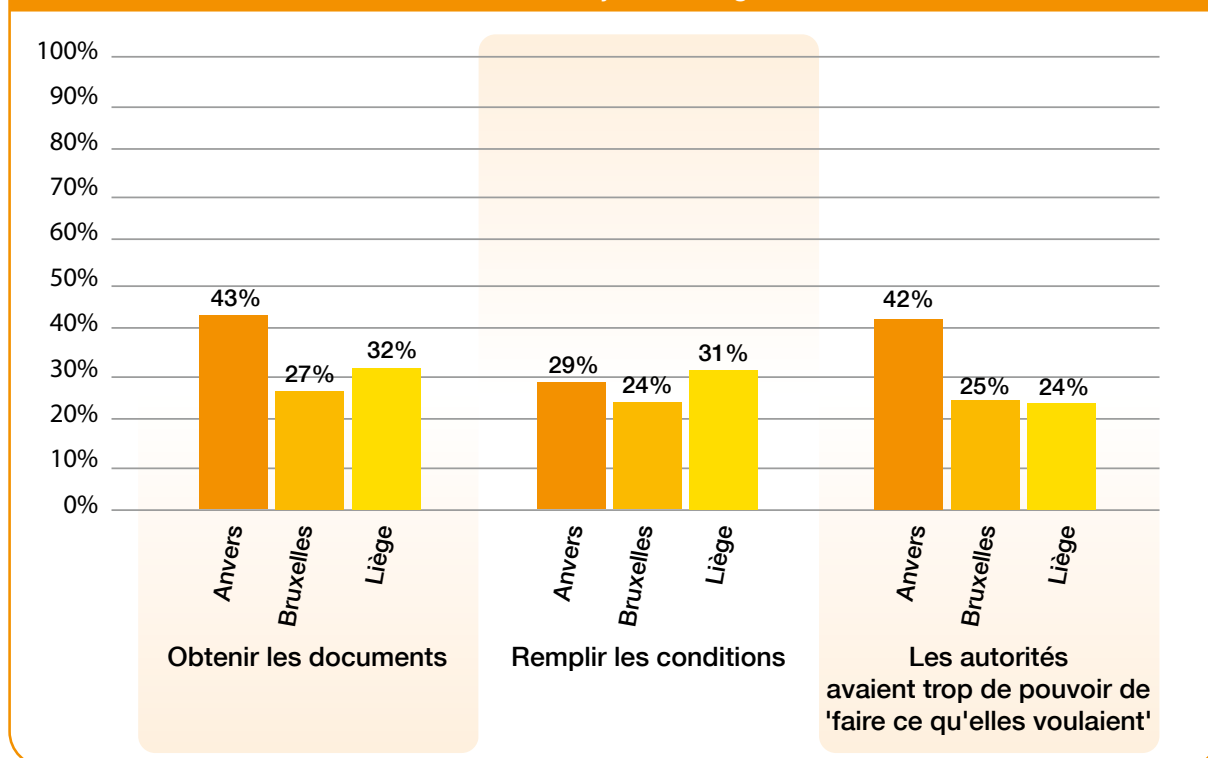
- Interrogés pour savoir s'ils pensaient que le fonctionnaire traitant leur demande avait trop de pouvoir discrétionnaire, 25,7 % ont indiqué que c'était un problème à Anvers, contre 22,1 % à Liège et 16,6 % à Bruxelles. Une analyse multivariée révèle que, si à Bruxelles, le sexe n'est pas un facteur de différenciation des plaignants, à Anvers et à Liège, les hommes se plaignent plus souvent que les femmes du pouvoir discrétionnaire des fonctionnaires. Il est par ailleurs frappant de constater qu'à Anvers, les réfugiés sont sept fois plus susceptibles que d'autres groupes d'immigrés de se plaindre de ce type de problème. En principe, les fonctionnaires n'ont aucun pouvoir discrétionnaire lors du traitement des demandes de naturalisation. Il conviendrait donc d'examiner si cette perception est liée ou non à un mode différent d'accueil et de dispense d'informations aux guichets.

- Un pourcentage semblable de demandeurs dans les trois villes a déclaré ne pas avoir compris – ou avoir insuffisamment compris – la procédure (13,8 % à Anvers, 11,1 % à Bruxelles et 11,6 % à Liège). Aucun profil particulier n'a été distingué à cet égard.

- L'enquête sur les citoyens immigrés n'a pas pu déterminer les circonstances exactes des problèmes perçus lors des demandes d'acquisition de la nationalité belge. Il est cependant frappant de constater que certains problèmes surviennent partout dans une mesure assez semblable (documents exigés, clarté de la procédure, etc.) tandis que d'autres problèmes (exigences, pouvoir discrétionnaire des fonctionnaires) sont signalés dans des proportions variables. Nous recommandons par conséquent d'évaluer de manière plus approfondie s'il existe des différences dans la mise en œuvre locale de la réglementation relative à l'acquisition de la nationalité belge (même si, en principe, ce n'est pas possible). Cette perception est en tout état de cause partagée par les personnes concernées. Elle s'explique peut-être par des différences d'encadrement et d'« accueil client » aux guichets (probablement en raison de contraintes de temps différentes). Il conviendrait également d'examiner la raison pour laquelle les immigrés ont moins tendance à demander de manière effective la nationalité belge à Anvers qu'à Liège et à Bruxelles, et d'expliquer pourquoi l'éducation y joue un rôle explicatif.



Figure 2. Avez-vous rencontré des problèmes pour introduire une demande de séjour de longue durée?



2.3. SÉJOUR DE LONGUE DURÉE

Dans notre échantillon anversois, 35 % des répondants ont déjà déposé une demande de permis de séjour de longue durée, contre 24 % dans l'échantillon bruxellois et 36 % dans l'échantillon liégeois. Le taux de rejet est le même partout (entre 6 et 7 %). A Anvers, 42,7 % de ces demandeurs déclarent avoir rencontré des problèmes relatifs aux documents exigés, contre 27 % à Bruxelles et 31,6 % à Liège. A Anvers, quelque 28,7 % évoquent des difficultés liées aux conditions, contre 24,3 % à Bruxelles et 30,9 % à Liège. A Anvers, 42,2 % trouvent que le fonctionnaire a trop de pouvoir discrétionnaire, contre 25,2 % à Bruxelles et 23,8 % à Liège. Voir Figure 2

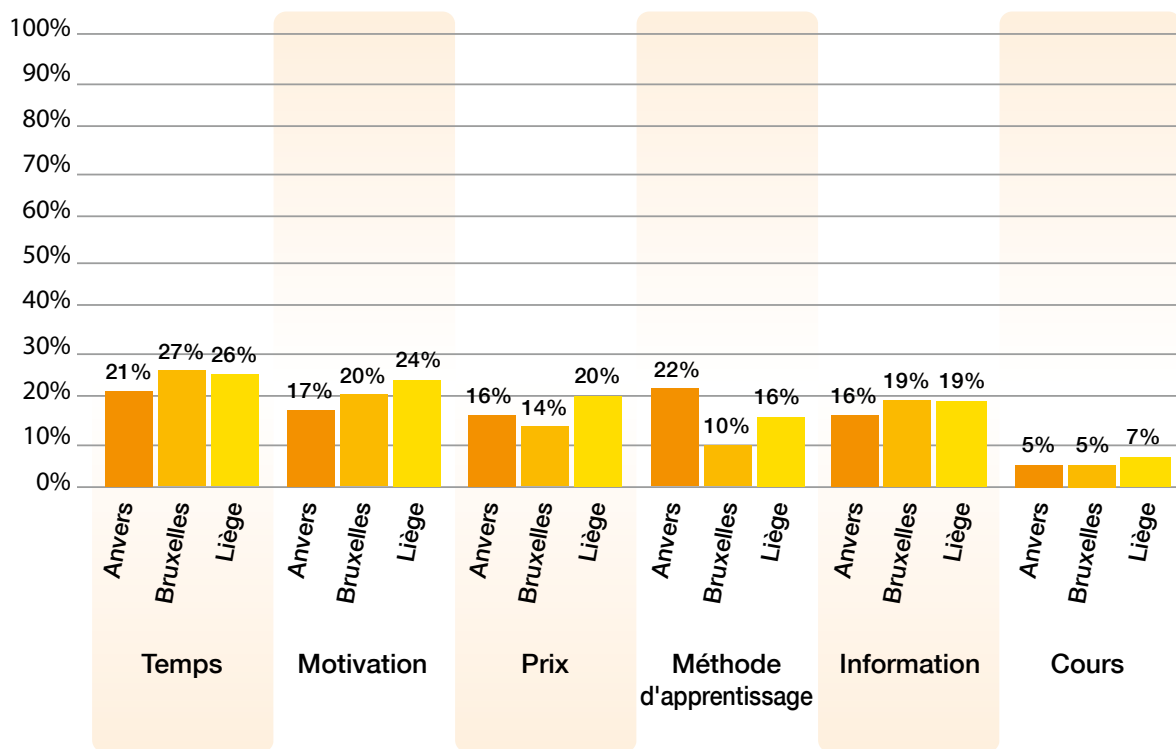
Ces chiffres sont plus élevés que dans d'autres villes européennes étudiées. Il est frappant de constater qu'à Anvers, les plaintes sont surtout formulées par les personnes bénéficiant d'un niveau élevé d'éducation. A nouveau, nous pouvons supposer qu'il existe un problème au niveau de la dispense adéquate d'informations ou de l'« accueil client » au guichet, en raison ou non des contraintes de temps qui pèsent sur les fonctionnaires chargés de traiter les demandes. La procédure n'a pas été bien comprise par 26,3 % des demandeurs anversois, 18,9 % des demandeurs bruxellois et 22,1% des demandeurs liégeois. A cet égard, nous ne remarquons pas de profil particulier en ce qui concerne les demandeurs.

- Une majorité de demandeurs pense que le séjour de longue durée leur a été profitable sur le plan du travail et de l'éducation, et renforce leur implication locale et leur sentiment d'appartenance. Ceux qui n'ont pas encore déposé de demande, mais envisagent de le faire, aspirent à des effets positifs sur leur recherche d'emploi et leur sentiment d'appartenance.

2.4. REGROUPEMENT FAMILIAL

L'enquête sur les procédures relatives au regroupement familial a eu lieu avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation. Dans l'échantillon anversois, 8,5 % des répondants ont déjà introduit (en tant que « sponsor ») une demande de regroupement familial, contre 7,5 % à Bruxelles et 8 % à Liège. Ces chiffres étant relativement faibles, les différences entre les villes en matière de problèmes signalés ne sont pas statistiquement significatives. Ils révèlent toutefois des tendances. A Anvers, 18,5 % des demandeurs de regroupement familial ont rencontré des problèmes relatifs aux documents exigés, contre 26 % à Bruxelles et 25 % à Liège. A Anvers, 11 % évoquent des difficultés liées aux exigences, contre 6 % à Bruxelles et 37 % à Liège. A Liège, les réfugiés s'en plaignent nettement plus souvent que les autres groupes. A Anvers, 15 % estiment que le

Figure 3. Quels ont été les principaux problèmes d'apprentissage de la langue?



fonctionnaire a trop de pouvoir discrétionnaire, contre 13 % à Bruxelles et 25 % à Liège. 15 % n'ont pas compris la procédure à Anvers, contre 6 % à Bruxelles et 17 % à Liège. Aucun profil spécifique n'est constaté en ce qui concerne les plaignants.

- Il n'est guère surprenant que presque tous les immigrés qui ont fait venir des membres de leur famille déclarent que cela a amélioré leur vie familiale. Ils évoquent également des effets positifs sur la recherche d'emploi, l'implication locale et le sentiment d'appartenance.

2.5. LANGUE ET INTÉGRATION

Au sein de nos échantillons, la diversité linguistique et la maîtrise des langues peuvent être qualifiées de plutôt élevées. Presque tous les immigrés sont polyglottes. Concentrons-nous toutefois sur la connaissance autodéclarée du français et du néerlandais, les deux principales langues nationales, et de l'anglais. A Anvers, 70,4 % des immigrés parlent, selon eux, bien le néerlandais, contre 15 % à Bruxelles et 11,5 % à Liège. A Anvers, 39 % des immigrés parlent, selon eux, bien le français, contre 89 % à Bruxelles et 87 % à Liège. 44 % des immigrés anversois maîtrisent bien l'anglais, alors que ce n'est le cas que de 33 % des immigrés

bruxellois d'origine non européenne et de 38 % des immigrés liégeois.

- Parmi les demandeurs d'emploi, 35 % à Anvers, 34 % à Bruxelles et 30 % à Liège indiquent que la connaissance insuffisante des langues constitue un obstacle pour trouver un emploi. A Bruxelles et à Liège, ce sont surtout les réfugiés qui se plaignent de ce problème.
- Le manque de temps est cité comme obstacle à l'apprentissage du français et / ou du néerlandais par 21 % des répondants anversois, 27 % des répondants bruxellois et 26 % des répondants liégeois. A Anvers, 17 % des sondés reconnaissent que le manque de motivation représente un obstacle à l'apprentissage des langues nationales, contre 20 % à Bruxelles et 24 % à Liège. Le coût est un obstacle pour 16 % des immigrés d'Anvers, 14 % des immigrés de Bruxelles et 20 % des immigrés de Liège. L'obtention de méthodes et de matériel pédagogiques appropriés pose problème à 22 % des répondants d'Anvers, 10 % des répondants de Bruxelles et 16 % des répondants de Liège. Le manque d'information est considéré comme un problème par 16 % de l'échantillon à Anvers, 19 % à Bruxelles et 19 % à Liège. Voir Figure 3



- A Anvers, 32 % ont terminé un cours d'intégration ou de langue, tandis que 8 % en ont commencé un sans l'achever. A Bruxelles, 16 % ont suivi un cours d'intégration (ou de langue) et l'ont terminé, tandis que 3 % en ont commencé un sans l'achever. A Liège, 13 % ont terminé un tel cours et 9 % en ont commencé un sans l'achever. Environ 60 % des personnes interrogées à Anvers, 81 % des personnes interrogées à Bruxelles et 77 % des personnes interrogées à Liège n'ont donc jamais suivi de parcours d'intégration ou de cours (de langue). Cette différence est compréhensible, puisqu'il existe en Flandre un parcours d'intégration obligatoire pour certains groupes d'immigrés, tandis que du côté francophone, ce parcours s'effectue sur une base volontaire et de manière moins normalisée. Ceci explique pourquoi les immigrés d'Anvers sont deux fois plus nombreux que les immigrés de Bruxelles et de Liège à suivre de tels cours.

- Parmi les participants à ces cours, seuls 5 % à Anvers et à Bruxelles ont trouvé qu'ils étaient inutiles, contre 7 % à Liège. La grande majorité d'entre eux sont satisfaits. Autrement dit, le caractère obligatoire ou non des cours n'a aucun impact sur l'appréciation de leur utilité. A Anvers, 68 % des participants estiment que ces cours les ont beaucoup aidés dans l'acquisition de la langue, contre 65 % à Bruxelles et 60 % à Liège.

- A Anvers, la moitié des participants estime avoir appris du vocabulaire utile pour le travail, contre 60 % à Bruxelles et à Liège. 28 % des participants anversois, 53 % des participants bruxellois et 47 % des participants liégeois ont la conviction que cela les a aidés à trouver un emploi alors qu'ils étaient demandeur d'emploi. Pour un tiers des participants anversois et plus de la moitié des participants bruxellois et liégeois, ces cours ont renforcé leur implication au niveau local.

2.6. MARCHÉ DU TRAVAIL

43 % des répondants anversois ont un emploi rémunéré. Ce chiffre s'élève à 51 % chez les répondants bruxellois et 36 % chez les répondants liégeois. A Anvers, 53,4 % des travailleurs sont actifs dans le secteur privé, 23,2 % dans le secteur public et 8,9 % sont indépendants. A Bruxelles, 48,1 % sont des travailleurs du secteur privé, 13,5 % des travailleurs du secteur public et 29,3 % sont des travailleurs indépendants. A Liège, 40 % des travailleurs évoluent dans le secteur privé, 20 % dans le secteur public et 28,6 % sont des travailleurs indépendants. Il est étonnant de remarquer que le pourcentage

d'indépendants est sensiblement plus élevé à Bruxelles et à Liège qu'à Anvers, et même que dans les autres villes européennes. La régression logistique montre qu'à Liège, les immigrés ne possédant pas la nationalité belge sont plus susceptibles d'être indépendants. A Bruxelles, les Européens de l'Est (non issus de l'UE) et les immigrés bénéficiant d'un haut niveau d'éducation sont les plus susceptibles d'être indépendants.

- Parmi les travailleurs anversois, 35,7 % sont surqualifiés pour leur travail, contre 29 % à Bruxelles et 15 % à Liège. 33,5 % des travailleurs et demandeurs d'emploi interrogés à Anvers déclarent avoir eu du mal à trouver un emploi parce que leurs qualifications et leur expérience n'étaient pas reconnues. C'est aussi le cas de 37,4 % des répondants de Bruxelles et de 41 % des répondants de Liège.

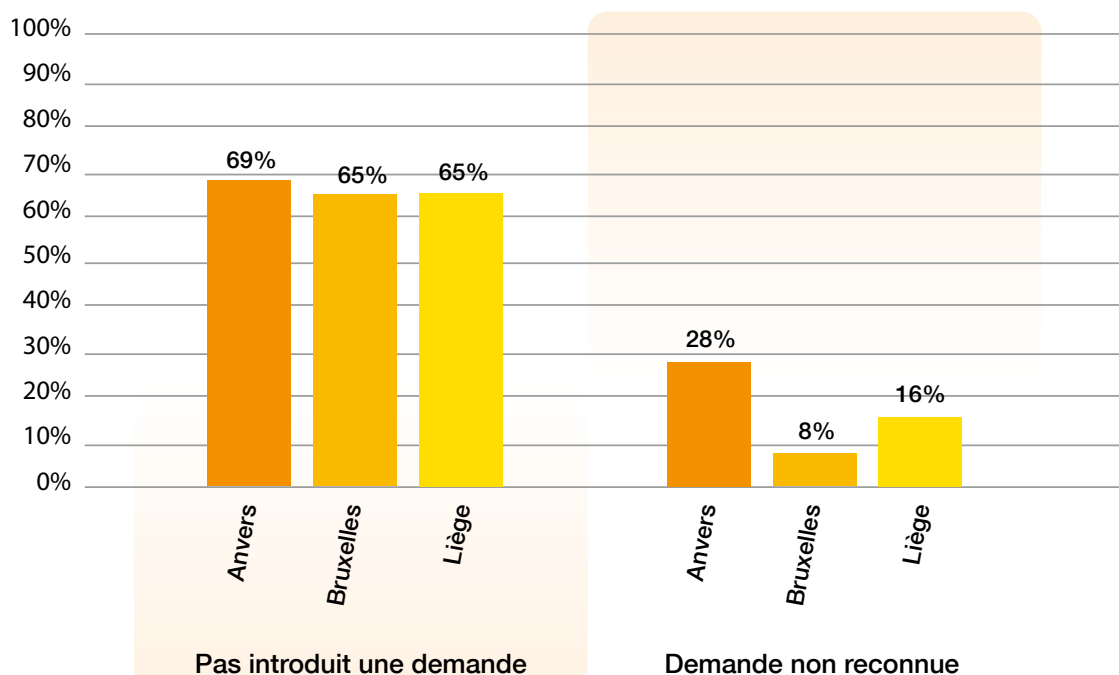
- Dans 69 % des cas anversois et 65 % des cas bruxellois et liégeois, les répondants ayant un diplôme étranger n'ont demandé aucune reconnaissance belge. Parmi ceux qui ont fait une demande de reconnaissance, 28 % se la sont vu refuser à Anvers, contre 8 % à Bruxelles et 16 % à Liège. *Voir Figure 4*

Il est clair que les immigrés doivent être davantage encouragés – dans toutes les villes européennes – à faire reconnaître leurs qualifications acquises à l'étranger.

- A Anvers, 31,6 % des immigrés se plaignent de n'avoir que des contrats temporaires ou de courte durée, contre 43 % à Bruxelles et 40 % à Liège. A Anvers, 15,7 % déplorent s'être vu proposer de travailler au noir, contre 29,5 % à Bruxelles et 28 % à Liège. La régression logistique montre que les Européens de l'Est (non issus de l'UE) à Bruxelles sont les plus confrontés à ce type de problème. A Liège, il s'agit principalement d'immigrés qui ne maîtrisent pas le français.

- 24 % des répondants anversois, 41 % des répondants bruxellois et 44 % des répondants liégeois ayant recherché un emploi se plaignent de discrimination. Il est frappant que dans les trois villes, les hommes se plaignent systématiquement plus souvent de discrimination que les femmes. A Anvers,

Figure 4. Avez-vous demandé une reconnaissance et a-t-elle été acceptée?



les Africains sub-sahariens déclarent plus souvent souffrir de discrimination que les autres groupes. A Liège, les immigrés bénéficiant d'un haut niveau d'éducation se plaignent nettement plus souvent de discrimination que les personnes moins instruites.

2.7. PARTICIPATION POLITIQUE ET CITOYENNETÉ

L'affiliation à des partis politiques s'élève à 7,6 % à Anvers, 9,8 % à Bruxelles et 3 % à Liège. Le taux de syndicalisation est plus faible à Anvers (11,8 %) qu'à Bruxelles (19,6%) et à Liège (19,9 %). L'affiliation à des organisations d'immigrés est de 11 % à Anvers, 13,5 % à Bruxelles et 5,7 % à Liège. L'adhésion à d'autres organisations s'élève à 19,2 % à Anvers, 24,8 % à Bruxelles et 17,2 % à Liège. A Anvers, près de 28 % des personnes interrogées connaissent une organisation dirigée par des immigrés, contre 40 % à Bruxelles et 15 % à Liège. 20,9 % des répondants d'Anvers n'ont jamais entendu parler d'un organe consultatif local pour les immigrés (Conseil des immigrés). L'organe consultatif régional est connu par 14,3 % des répondants anversois (Forum des minorités) et 12,7 % des répondants bruxellois (Conseil consultatif des Bruxellois d'origine étrangère).

- S'ils pouvaient voter, 71,7 % des répondants anversois, 78,4 % des répondants bruxellois et 76,5 % des répondants liégeois auraient l'intention de le faire. Parmi les Belges, 86 % des sondés anversois sont allés voter lors des dernières élections législatives, contre 83 % des Bruxellois et 76 % des Liégeois. En 2006, les non-citoyens de l'UE résidant en Belgique depuis plus de cinq ans ont pu s'inscrire pour participer aux élections communales. Grâce aux chiffres officiels du ministère de l'Intérieur, nous savons que 12,2 % de ces électeurs ont voté à Anvers, contre 15,6 % à Bruxelles et 26,9 % à Liège. Dans notre échantillon anversois, 3,2 % des répondants qui avaient le droit de voter en 2006 ont déclaré l'avoir fait, contre 20,5 % à Bruxelles et 22 % à Liège. A Anvers, 16 % des électeurs pensaient à tort qu'ils n'avaient pas le droit de voter, contre 4 % à Bruxelles et 7 % à Liège. Ces chiffres reflètent les différents niveaux d'efforts déployés en 2006 par les autorités locales et communales pour informer les immigrés de leur droit de vote fraîchement acquis. En Flandre, aucune initiative coordonnée par les autorités n'a été lancée à cette époque, alors qu'à Bruxelles, les électeurs ont été informés de leur droit au moyen d'une lettre personnalisée. Côté wallon, les autorités ont soutenu une campagne de sensibilisation globale par le biais de la vie associative.



- A Anvers, 48 % ne sont pas allés voter par manque d'intérêt. Ce chiffre s'élève à 21 % à Bruxelles, et à 24 % à Liège. A Anvers, 55 % ont préféré ne pas voter parce qu'ils estimaient que cela ne faisait aucune différence (contre 14 % à Bruxelles et 36 % à Liège). Pour les partis politiques, la sensibilisation a encore un grand rôle à jouer : 43 % des non-votants à Anvers estiment que la procédure est trop exigeante. Cette raison est également invoquée par 4 % des non-votants de Bruxelles et 40 % des non-votants de Liège. Nous remarquons encore une fois l'effet des différentes stratégies de sensibilisation, déployées cette fois par les autorités.

- En octobre 2012 auront lieu de nouvelles élections communales. Les non-citoyens de l'UE qui résident depuis au moins cinq ans dans le pays (et tous les citoyens adultes de l'UE, quelque soit la durée de leur séjour) peuvent s'inscrire jusqu'au 31 Juillet 2012 sur les listes électorales s'ils désirent participer aux élections communales. De plus amples informations sont disponibles sur les sites Web officiels suivants:

- AUTORITE FEDERALE
[http://www.elections.fgov.be/index.php?id=1649&L=0&tx_ttnews\[tt_news\]=873&tx_ttnews\[backPid\]=1622](http://www.elections.fgov.be/index.php?id=1649&L=0&tx_ttnews[tt_news]=873&tx_ttnews[backPid]=1622)
- REGION FLAMANDE
<http://www.vlaanderenkiest.be/folder-voor-niet-belgen>
- REGION WALLONNE
http://elections2012.wallonie.be/electeurs_etrangers.html
- REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
<http://bruxelselections2012.irisnet.be/>

3. Principales conclusions et recommandations

S'il est avéré que de nombreux immigrés jouissant du statut de résident légal sont confrontés à des obstacles dans l'acquisition et l'exercice de leurs droits et la poursuite de leur intégration sociale, l'enquête sur les citoyens immigrés menée en Belgique révèle que les immigrés sont relativement satisfaits des opportunités offertes par notre législation et nos politiques. Même s'il existe incontestablement pour certains immigrés des obstacles dans la procédure et la mise en œuvre (manque de transparence des procédures, bureaucratie, sentiment que les fonctionnaires ont trop de pouvoir discrétionnaire), la plupart des immigrés souhaitant solliciter ou exercer ces droits (accès à la citoyenneté, séjour de longue durée, regroupement familial) ne

rencontrent pas de problème insurmontable. La grande majorité des immigrés soulignent l'importance de l'accès à la citoyenneté, qui leur offre plus de chances de trouver un meilleur emploi et stimule leur implication au niveau local et leur sentiment d'appartenance. Les immigrés considèrent donc la nationalité comme un instrument favorisant leur intégration, plutôt que l'aboutissement d'un processus d'intégration.

- La non-reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger est souvent citée comme un obstacle à l'intégration socio-professionnelle ; toutefois, relativement peu d'immigrés entreprennent des démarches pour obtenir une reconnaissance formelle. Un grand nombre d'immigrés sont par ailleurs confrontés à des problèmes de discrimination sur le marché du travail, doivent composer avec une succession de contrats temporaires ou se voient uniquement proposer du travail au noir.

- Il est en outre frappant de constater que les participants aux cours (obligatoires ou non) d'intégration et de langue apprécient hautement de telles initiatives. Ceci, conjugué au fait que le permis de séjour de longue durée et l'accès à la nationalité belge sont considérés par les immigrés comme des outils importants du processus d'intégration, conduit selon nous à deux recommandations complémentaires.

Il conviendrait d'envisager le développement de parcours d'intégration dans la Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne, en mettant l'accent sur l'acquisition de la langue. Ces parcours sont en effet perçus de manière très positive, même lorsqu'ils sont rendus obligatoires (comme c'est le cas pour certains groupes de primo-arrivants en Flandre). Les résultats de l'enquête sur les citoyens immigrés suggèrent qu'il faut veiller dans le même temps à ne pas compliquer inutilement l'accès au permis de séjour de longue durée et à la nationalité car ceux-ci sont considérés par les immigrés comme des outils favorisant l'intégration. Ils renforcent en particulier l'implication au niveau local et le sentiment d'appartenance à la société belge.

- Les résultats globaux révèlent que les immigrés perçoivent en effet les droits octroyés comme des instruments facilitant l'intégration et sont demandeurs de mesures visant à promouvoir leur intégration.
- Ces résultats concernent uniquement les immigrés possédant un titre de séjour légal, et excluent les immigrés sans-papiers ou en cours de régularisation (qui n'ont pas participé à cette enquête).

Le annexe

FICHE TECHNIQUE SUCCINCTE

La méthode du recensement ciblé et de la marche aléatoire a permis d'approcher des citoyens originaires de pays non européens, ayant migré eux-mêmes vers la Belgique et bénéficiant du statut de résident légal dans les villes de Bruxelles, d'Anvers et de Liège. L'objectif était d'interroger 400 immigrés à Bruxelles, 300 à Anvers et 300 à Liège. Concrètement, la méthode du recensement ciblé et de la marche aléatoire consiste à sélectionner un certain nombre de quartiers et d'y visiter des adresses choisies au hasard. Pour chaque adresse, il convient de vérifier si une personne répondant aux critères (immigré issu d'un pays non européen et ayant le statut de résident légal) est présente et, le cas échéant, de demander également si l'un des voisins immédiats répond au critère d'immigré d'origine non européenne. A partir des données du recensement, il est possible de calculer le nombre d'adresses à visiter dans chaque district pour atteindre le nombre de répondants prédéfini. A l'issue de chaque visite (une même adresse est visitée plusieurs fois en cas d'absence), l'enquêteur doit se rendre à une adresse suivante selon une procédure à respecter scrupuleusement, ceci afin de garantir la plus grande représentativité possible. Toutefois, afin de limiter les coûts, nous avons uniquement cherché à obtenir une représentativité pour l'ensemble des districts où vivent au moins 10 % d'habitants originaires d'un pays non européen. On estime que 68 % du groupe cible a ainsi été atteint à Bruxelles, 62 % à Anvers et 60 % à Liège. Cette méthode entraîne une distorsion, dans le sens où le point de vue des immigrés d'origine non européenne vivant dans des districts où l'on retrouve une concentration d'immigrés plus faible (des districts généralement plus favorables sur le plan socio-économique) n'est pas repris dans l'échantillon. Au total, 1.024 entretiens ont été réalisés (413 à Bruxelles, 318 à Anvers et 296 à Liège) et 8.378 adresses ont été

visitées (2.610 à Anvers, 3.485 à Bruxelles et 2.283 à Liège). Le taux de réponse (calculé sur la base du nombre de contacts effectifs aux adresses valables) était de 38 % à Anvers et à Liège et de 37 % à Bruxelles. Il s'agit d'un taux similaire à celui des autres pays. Les répondants ont été interrogés en face-à-face par des enquêteurs formés. Les données ont été recueillies pendant les trois derniers mois de l'année 2011. Pour parer aux problèmes linguistiques, les enquêteurs pouvaient utiliser une traduction du questionnaire en différentes langues. A Anvers, 74 % des personnes ont réalisé l'entretien en néerlandais, les autres ont répondu au questionnaire en turc, en français, en anglais, en espagnol ou en portugais. A Bruxelles, l'entretien s'est déroulé dans 89 % des cas en français, les autres entretiens ont été menés en arabe, en turc, en néerlandais, en anglais ou en berbère. A Liège, 97,3 % des entretiens ont eu lieu en français, le reste en anglais ou en arabe.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'ÉCHANTILLON

- En ce qui concerne le profil d'âge, l'âge moyen des personnes interrogées est de 39 ans à Anvers, 40 ans à Bruxelles et 37 ans à Liège. Cette différence n'est pas statistiquement significative. A Anvers, 54,1 % des répondants étaient des hommes, contre 62 % à Bruxelles et Liège. Une différence également peu significative statistiquement. Les répondants d'Anvers (66 %) et de Liège (55 %) sont toutefois nettement plus nombreux à ne pas posséder la nationalité belge que ceux de Bruxelles (40 %).
- A Anvers, 22 % des répondants ont migré dans le pays en tant que réfugiés et 41 % des personnes interrogées déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts financièrement. A Bruxelles, 16 % des sondés ont migré dans le pays en tant que réfugiés et 42,7 % des personnes interrogées déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts financièrement. A Liège, 27 % de l'échantillon ont migré dans le pays en tant que réfugiés et 56,3 % déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts financièrement.
- Dans ces trois villes, l'échantillon se caractérise par une très grande diversité de pays d'origine (51 pays d'origine différents à Anvers, 39 pays d'origine différents à Bruxelles et 47 pays d'origine différents à Liège). A Anvers, les quatre groupes prédominants interrogés sont d'origine marocaine (29,1 %), d'origine turque (15,2 %), d'origine équatorienne (6 %) et d'origine ukrainienne (5,1 %).

A Bruxelles, la grande majorité des sondés est d'origine marocaine (45,3 %), suivie des répondants d'origine congolaise (12,46 %), d'origine turque (11,6 %) et d'origine algérienne (5,1 %). A Liège, environ 27,8 % des sondés sont d'origine marocaine, 10,5 % sont d'origine congolaise, 9,8 % sont d'origine turque et 5,1 % sont d'origine camerounaise. Ces répartitions résultent en partie de la méthode d'échantillonnage utilisée (marche aléatoire, recensement ciblé et sélection de certains districts) et ne reflètent pas les proportions réelles. Les principaux groupes minoritaires au sein de la population sont néanmoins toujours relativement bien représentés.

- Pour ce qui est de la région d'origine, la répartition est la suivante : à Bruxelles, 1,7 % des répondants viennent d'Europe orientale, 53,2 % d'Afrique du Nord, 22,6 % d'Afrique sub-saharienne, 15,3 % du Moyen-Orient (Turquie incluse), 2,9 % d'Amérique latine et 4,4 % d'Asie. Dans l'échantillon de Liège, 4,1 % sont issus d'Europe de l'Est, 34,2 % d'Afrique du Nord, 33,9 % d'Afrique sub-saharienne, 13,7 % du Moyen-Orient (Turquie incluse), 1,7 % d'Amérique latine et 12,3 % d'Asie. A Anvers, 13,1 % des répondants sont des Européens de l'Est, 31,5 % des Nord-Africains, 17,2 % sont des personnes originaires d'Afrique sub-saharienne, 22,3 % du Moyen-Orient (Turquie incluse), 8,6 % d'Amérique latine et 7,3 % d'Asie.

Seul le moniteur de la ville d'Anvers, dont les données démographiques permettent d'identifier les immigrés selon l'origine des parents (contrairement à Bruxelles et à Liège, où seule une distinction fondée sur la nationalité actuelle est aujourd'hui possible), nous offre l'opportunité d'effectuer une comparaison avec des données démographiques. Selon les données du moniteur 2012 de la ville, parmi les immigrés issus de pays non européens, 11,8 % venaient d'Europe orientale, 40 % d'Afrique du Nord, 11,3 % d'Afrique sub-saharienne,

20,2 % du Moyen-Orient (Turquie incluse) et 3,2 % d'Amérique latine. Dans notre échantillon d'Anvers, les Africains du Nord sont donc sous-représentés et les Latino-Américains ainsi que les personnes originaires d'Afrique sub-saharienne surreprésentés. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que notre échantillon se limite aux personnes qui ont elles-mêmes entrepris une migration au cours de leur vie, et que le moniteur de la ville ne se limite pas uniquement aux primo-arrivants. On peut raisonnablement supposer qu'on retrouve plus de Latino-Américains et d'Africains parmi les primo-arrivants de notre échantillon.

- A Bruxelles et Liège, notre stratégie d'échantillonnage entraîne incontestablement aussi quelques distorsions (à Liège, par exemple, la forte proportion de Camerounais est frappante), mais en termes de proportions générales et de diversité, nos échantillons réalisés correspondent à peu près aux attentes. Notre objectif était de mettre en évidence la diversité au sein de la population immigrée issue de pays non européens, et cet objectif a largement été accompli. Même si les échantillons réalisés ne sont pas parfaits, ils reflètent cette diversité de manière optimale tout en respectant les limites des ressources budgétaires et les données disponibles sur l'origine ethnique de la population¹.

- Lorsque, dans le présent rapport, le terme « immigrés » est utilisé, il est toujours question d'immigrés originaires de pays non membres de l'UE (ayant ou non la nationalité belge), disposant du statut de résident légal, et ayant eux-mêmes entrepris une migration vers la Belgique (au cours de leur enfance ou de leur vie adulte). Les migrants sans-papiers ne font pas partie de l'échantillon interrogé. Les citoyens de l'UE sont également exclus de cette enquête.

1. Voir Jacobs, D., Swyngedouw, M. Hanquinet, L., Vandezande, V., Andersson, R., Beja Horta A-P., Berger, M., Diani, M., Gonzalez-Ferrer, A., Giugni, M., Morariu, M., Pilati, K. & Statham, P. (2009) « The challenge of measuring immigrant origin and immigration related ethnicity in Europe », *Journal of International Migration and Integration*, 10 (1) : 67-88.

